



La commune ne dressera pas de P.-V. mais invite les habitants à régler la situation. © DR

## Menace sur les parkings de La Roue

### ANDERLECHT

À l'origine, il s'agissait de jardinets, transformés en parking par les habitants, sans demande de permis.

Plusieurs habitants du quartier de La Roue ont reçu une mise en demeure de la part de la commune d'Anderlecht concernant les emplacements de parking situés devant leur maison.

La commune leur demande de retirer cet emplacement pour y aménager un petit jardinet. "Le jardinet en zone de recul et la haie séparant ce jardinet du trottoir ont été supprimés. La zone de recul a été transformée après 1976 et à nouveau transformée complètement après 2009. Elle sert de parking. Peut-être l'ignorez-vous mais ces travaux auraient dû faire l'objet d'un permis d'urbanisme préalable qui, sauf erreur de ma part, n'a jamais été délivré", peut-on lire dans la missive.

Ces travaux constituent dès lors des infractions urbanistiques aux yeux de la commune. "Les infractions sont permanentes dans le temps et attachées à l'immeuble. Par conséquent, c'est au propriétaire actuel que nous sommes contraints de nous adresser, même si les travaux

sont anciens et ont été réalisés par un propriétaire précédent", précise encore le courrier.

### Une demande de régularisation coûte 75 euros.

Une aberration, selon le PTB, qui a interpellé le conseil communal. "Le coût de ces travaux peut facilement atteindre plusieurs milliers d'euros. Ou alors les habitants peuvent introduire une demande de permis d'urbanisme qui coûte 75 € sans aucune chance que ce soit accepté. Sinon, les habitants risquent une amende allant de 250 € à 100 000 €, fustige l'élue PTB Leila Belafquih. "Nous demandons au collègue d'être souple et humain, de tenir compte de la crise et que beaucoup n'ont pas les moyens de réaliser des travaux pour une chose dont ils ne sont pas responsables."

L'échevin anderlechtois de l'Urbanisme Alain Kestemont (Défi) explique que

cette mise en demeure a été envoyée dans le cadre de la nouvelle politique du secrétaire d'État en charge du Patrimoine Pascal Smet (one.brussels) qui veut inventorier toutes les zones de recul dans la capitale.

"Depuis le début de cette législature, je mets un point d'honneur à remettre de l'ordre au niveau de l'anarchie urbanistique qui perdure depuis bien trop longtemps sur le territoire de notre commune. Il faut savoir que le propriétaire d'un bien immobilier frappé d'une infraction urbanistique rencontrera d'importantes difficultés pour vendre ou, s'il le revend avec l'infraction, devra tenir compte de la moins-value provoquée par cette dernière dans son prix de vente", explique Alain Kestemont.

"J'ai demandé au service de ne pas dresser de procès-verbaux comme le prévoit la législation mais de simplement envoyer une mise en demeure pour que les gens aient le choix de la solution et qu'ils n'aient pas d'amende. Nous invitons préalablement les personnes concernées à régulariser la situation, soit par une remise des lieux dans le pristin état, soit par l'introduction d'un permis d'urbanisme".

Arnaud Farr

## O. Maingain contre le projet Quatre Bras

### WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Le gouvernement bruxellois, par contre, soutient le projet.

Après Woluwe-Saint-Pierre, c'est au tour de la commune voisine de Woluwe-Saint-Lambert de s'opposer au projet porté par le gouvernement flamand qui prévoit le remaniement du carrefour des Quatre Bras et du bout de l'avenue de Tervueren (N3). Le projet prévoit la disparition du bras sud de la N3 afin d'en faire une autoroute cyclable. Le trafic entrant et sortant serait alors ramené sur l'unique tronçon nord.

De Werkvennootschap, l'organisme flamand en charge des grands projets de mobilité veut, en effet, supprimer deux bandes de circulation (une voie pour le trafic entrant et une voie pour le trafic sortant) aux portes de Bruxelles et les remplacer par une autoroute cyclable dans chaque sens.

Une phase test de ce projet de rétrécissement est prévue entre août et octobre 2021, en partenariat avec la Région bruxelloise puisque l'avenue de Tervueren est, pour partie, une artère régionale. La ministre bruxelloise de la Mobilité, Elke Van den Brandt (Groen), soutient en effet ce projet porté par la Flandre.

Des bollards et des blocs de béton devraient donc être installés sur ce tronçon dès la fin août afin de voir dans quelle mesure ce projet génère ou non un report de trafic aux abords des axes struc-

turants de l'avenue.

Ce projet est vu d'un très mauvais oeil par la commune de Woluwe-Saint-Lambert, qui a adressé un courrier au gouvernement flamand l'invitant à revoir sa position.

"Nous déplorons que la ministre bruxelloise de la Mobilité Elke Van den Brandt ne défende pas les intérêts des Bruxellois. La commune lui demande instamment de consulter et d'écouter les Bruxellois, les autorités communales ainsi que des acteurs essentiels situés sur le territoire de la Région concernés par ce projet, comme les cliniques universitaires Saint-Luc, avant d'engager la Région bruxelloise vis-à-vis des projets des autorités flamandes", explique Olivier Maingain, bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert et Grégory Matgen, échevin de la Mobilité.

La commune envisage d'introduire un recours contre les décisions de la Région flamande "qui porteraient préjudice aux habitants de Bruxelles". "Nous rappelons que ce projet, couplé à la fermeture de l'accès direct au Ring depuis le boulevard de la Woluwe, va à l'encontre des ambitions du plan régional Good Move qui vise à privilégier l'utilisation des grands axes. Si ces projets se concrétisent, le risque de report de la circulation dans les quartiers résidentiels est réel", conclut Olivier Maingain.

A. F.



La commune envisage d'introduire un recours contre les décisions de la Région flamande. © MICHEL TONNEAU